

**Session des 6 et 7 février 2017**

**BP 2017**

**Intervention de Grégory BLANC sur les ventes de parts des organismes associés**

Monsieur le Président,

Nous gérons tous ici des collectivités et nous avons tous conscience des réalités. Je crois que le débat ici est globalement courtois, et quand on voit le théâtre de certaines assemblées, il me paraît nécessaire d'éviter les caricatures inutiles.

Il y a des recettes qui sont possibles :

Par exemple, vous avez décidé de dissoudre Floriloire, dont le département détenait 77 % des parts. Pour la dissolution, ALDEV (agence économique d'ALM), qui a la compétence « immobilier d'entreprise » est chargée de vendre le patrimoine et de reverser ensuite au département le profit de cette vente.

Monsieur le Président, vous nous demandiez de bien connaître les dossiers pour ne pas raconter n'importe quoi en matière de ventes.

Comme vous le disiez tout à l'heure à propos du SADAR, et non de la SADAR car il s'agit d'un syndicat (vous voyez on maîtrise déjà au moins ce point du dessin).

Le SADAR est un syndicat qui construit des bâtiments pour les sociétés technologiques de recherche. Il est la propriété d'ALM, du département et de la Région.

Chers collègues, et je voudrais m'adresser plus particulièrement à François Gernigon. Oui, un budget doit être sincère. Il faut inscrire des dépenses quand on a des recettes certaines en face. Le SADAR a une valeur patrimoniale de 5,4 – 5,5 millions d'euros. Nous ne proposons pas d'inscrire 2,150 millions d'euros au budget mais 1 million d'euros. Il y a déjà 700 000 euros pour le département qui dorment dans les caisses, et tout porte à penser qu'une autre vente interviendra dans l'année.

François, je t'invite à discuter avec Jean-Pierre Bernheim ou le directeur d'ALDEV, pourtant pas de ma sensibilité politique, et tu verras combien nos propositions sont chiffrées et argumentées.

Nous proposons de dissoudre le SADAR, et récupérer les 700 000 euros qui dorment dans les caisses et inscrire les recettes d'une vente probable à hauteur de 300 000 euros.

Pourquoi la dissolution est-elle possible pour Floriloire sous la responsabilité de Jean-Pierre Chavassieux et pas pour le SADAR dépendant de la commission attractivité ?

Il y a un million à récupérer sur une valorisation totale de 5,4 – 5,5 millions d'euros.

Et puis enfin l'ex SODEMEL, ALTER CITER. Nous possédons 28,84 % des parts de cette société d'aménagement.

Pourquoi conserver autant de parts d'ALTER CITE ? Est-ce notre rôle ?

D'autant que nous demeurons fort au sein de l'ex SPLA, ALTER PUBLIC, qui intervient auprès des collectivités.

Peut-être là aussi faudrait-il réfléchir sur l'ensemble des sociétés satellites, en ouvrant leur capital plus fortement.

En tout cas, nous proposons de céder 10 % des parts cette année, là aussi pour augmenter l'investissement dans les routes et les collèges.